PRIX DES PUBLICATIONS DE L'INAMI POUR 2008

		EUR
I.	*Bulletin d'information* - sur le site de l'INAMI *:* *www.inami.be*	
	- sous forme de brochure	30,00
II.	*Liste des Offices de tarification agréés (dernière édition – novembre 2003)*	gratuit
III.	*Textes coordonnés* (*)	
	1. Loi du 14 juillet 1994 - sur le site de l'INAMI : *www.inami.be*	
	- sous forme de brochure	13,00
	Mises à jour de 2008	17,00
	(**) Texte de base + mises à jour de 2008	30,00
	- par nouvelle disquette (Word) :	5,00
	- par nouveau CD-Rom :	5,00
	2. A.R. du 3 juillet 1996	
	- sur le site de l'INAMI : *www.inami.be*	
	- sous forme de brochure	10,00
	Mises à jour de 2008	6,00
	(**) Texte de base + mises à jour de 2008	16,00
	- par nouvelle disquette (Word) :	5,00
	- par nouveau CD-Rom :	5,00
	3. Indemnités (règlement et arrêtés d'exécution)	
	- règlement : sur le site de l'INAMI : *www.inami.be*	
	- sous forme de brochure	5,00
	Mises à jour de 2008	3,00
	(**) Texte de base + mises à jour de 2008	8,00
	- par nouvelle disquette (Word) :	5,00
	- par nouveau CD-Rom :	5,00
	4. Prestations de santé (règlement)	
	- règlement : sur le site de l'INAMI : *www.inami.be*	
	- sous forme de brochure	7,00
	Mises à jour de 2008	4,00
	(**) Texte de base + mises à jour de 2008	11,00
	- par nouvelle disquette (Word) :	5,00
	- par nouveau CD-Rom :	5,00
	5. Prestations de santé (arrêtés d'exécution)	
	- sous forme de brochure	32,00
	Mises à jour de 2008	10,00
	(**) Texte de base + mises à jour de 2008	42,00
	- par nouvelle disquette (Word) :	5,00
	- par nouveau CD-Rom :	5,00

(*) Une base de données de réglementation (Docleg) est également consultable sur le site de l'INAMI : www.inami.be

(**) Pour les nouveaux abonnés. Par texte de base il faut entendre une version actualisée de la publication précitée, mise à jour au moment de la commande. L'abonné a toujours la possibilité de commander le texte de base initial et toutes les mises à jour séparément. Il doit clairement définir son choix lors de la commande.

6. A.R. – Régimes résiduaires (indépendants, e.a.)

- sous forme de brochure	10,00
Mises à jour de 2008	4,00
(**) Texte de base + mises à jour de 2008	14,00
- par nouvelle disquette (Word) :	5,00
- par nouveau CD-Rom :	5,00

N.B.

- L'ensemble des textes SSI coordonnés précités (de 1. à 6. inclus) peut être obtenu au prix de :

(**) Texte de base + mises à jour de 2008	110,00
- mises à jour de 2008	29,00
- par nouveau CD-Rom :	5,00

- L'ensemble des textes SSI coordonnés précités (3., 4. et 5.) peut être obtenu au prix de :

(**) Textes de base + mises à jour de 2008	55,00
- mises à jour de 2008	17,00
- par nouveau CD-Rom :	5,00

IV. *Circulaires aux organismes assureurs*

Les circulaires par lesquelles l'INAMI communique ses instructions aux O.A. peuvent être obtenues au prix de 0,11 EUR la feuille.

Le prix exact de l'abonnement ne sera déterminé que lorsque la dernière circulaire de l'année 2008 paraîtra.

Pour obtenir cette publication, il y a lieu de verser une provision de 50,00 EUR.

- Index (1964-2006) des circulaires O.A.

- sous forme de brochure	11,00
- sous forme de disquette ou CD-Rom (Word)	5,00

V. *Répertoire de jurisprudence de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités*

Mises à jour de 2008	10,00
(**) Texte de base + mises à jour de 2008	45,00

VI. *A)* *Nomenclature des prestations de santé*

sur le site de l'INAMI : *www.inami.be*

Mises à jour de 2008	45,00
(**) Texte de base + mises à jour de 2008	50,00

B) *Règles interprétatives de la nomenclature des prestations de santé*

sur le site de l'INAMI : *www.inami.be*

Mises à jour de 2008	3,00
(**) Texte de base + mises à jour de 2008	23,00

(**) Pour les nouveaux abonnés. Par texte de base il faut entendre une version actualisée de la publication précitée, mise à jour au moment de la commande. L'abonné a toujours la possibilité de commander le texte de base initial et toutes les mises à jour séparément. Il doit clairement définir son choix lors de la commande.

VII.	*Répertoire des Unions nationales de mutualités et des Mutualités de Belgique* (Assurance obligatoire soins de santé et indemnités) Edition avril 2008 sur le site de l'INAMI : *www.inami.be*	gratuit
VIII.	*L'évolution de l'assurance maladie-invalidité obligatoire (1945 – 1970),* par J. Engels (449 p.)	12,50
IX.	*Rapport annuel INAMI 2006 :* sur commande selon disponibilité sur le site de l'INAMI : *www.inami.be*	gratuit
X.	*Fonds spécial de solidarité :* sur commande selon disponibilité	gratuit
XI.	*L'INAMI sous la loupe :* sur commande selon disponibilité	gratuit
XII.	*Missions INAMI - "L'INAMI, comment, pourquoi, pour qui ? " :* sur commande selon disponibilité	gratuit

Pour obtenir des renseignements et pour retirer les publications

I, III à VII inclus, veuillez vous adresser au Service abonnements (tél. 02/739 72 32), (E-mail : abonnee@riziv.fgov.be)

pour la publication II, veuillez vous adresser au Service des soins de santé (tél. 02/739 77 30), (fax : 02/739 77 11), (E-mail : Daniel.Vandenbergh@riziv.fgov.be)

pour la publication VIII, veuillez vous adresser au Service de documentation (tél. 02/739 70 91), (E-mail : bib@riziv.fgov.be)

pour la publication X ; Service des soins de santé (tél. 02/739 77 77), (E-mail : fonds-solidarite@inami.fgov.be)

et pour les publications IX, XI et XII, veuillez vous adresser à la cellule de communication (tél. 02/739 72 10), (E-mail : communication@inami.fgov.be).

Les publications peuvent être obtenues contre virement au C.C.P. n ° 679-0262153-59 de l'INAMI, Avenue de Tervuren, 211 - 1150 Bruxelles, en indiquant la dénomination de la publication désirée.